

**TRAITE OMPI
DE DECEMBRE 1996
SUR LES ARTISTES INTERPRETES
ET LES PHONOGRAMMES**

Motivation

Bien que le Traité de l'OMPI sur les interprétations et les phonogrammes (WPPT) ne s'applique pas aux droits des artistes interprètes sur les fixations audiovisuelles de leurs interprétations et n'offre pas non plus de protection dans d'autres domaines, il contient toutefois certaines avancées importantes, en particulier la reconnaissance des droits moraux des artistes interprètes.

Il est important que le plus grand nombre possible de gouvernements rejoignent le traité et l'adoptent au niveau national afin de créer une base d'appui vaste et solide pour les éventuelles étapes à venir en matière de protection des droits des artistes interprètes.

Motion

Le Congrès appelle le Comité exécutif et les syndicats membres à faire pression sur leurs gouvernements nationaux afin que ceux-ci rejoignent et ratifient le Traité de l'OMPI de décembre 1996 sur les artistes interprètes et les phonogrammes, et qu'ils prennent les mesures qui s'imposent pour l'intégrer à leurs lois nationales.